

dfi analyse
Intégration et égalité des chances – initiatives franco-allemandes – page 1

dfi information
Deuxième conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes – page 4

« dfi aktuell » nouvelle formule – page 5

dfi service
Nouveau : Frankreich Jahrbuch 2006 « dfi compact » n° 5 – page 6

Intégration et égalité des chances – initiatives franco-allemandes

Un projet inhabituel

dfi analyse Depuis le Conseil des Ministres franco-allemand de mars 2006, le sujet « Intégration et égalité des chances » occupe une place de choix dans le travail de coopération entre les deux pays. Jusqu'alors, l'intégration et l'insertion sociale des immigrés (de première ou deuxième génération) étaient considérées comme des domaines relevant de la compétence nationale. Pourtant, les Etats membres de l'Union Européenne se sont rendus compte qu'aussi bien l'immigration en direction de l'UE que l'insertion sociale des citoyens aux origines culturelles ou religieuses diverses sont des tâches politiques fondamentales pour tous les pays européens.

pour les sciences sociales et humaines, qu'il s'agisse du dialogue interculturel à l'intérieur des sociétés européennes, du dialogue entre pays européens ou entre des pays européens et le reste du monde. C'est dans ce contexte européen que s'inscrit l'initiative des gouvernements français et allemand d'échanger, d'abord dans un débat binational, les expériences faites dans le domaine de l'intégration et de l'égalité des chances à partir de deux traditions nationales différentes.

De nombreuses organisations et institutions participent à ce processus d'échanges et de débats. L'Institut Franco-Allemand de Ludwigsburg (dfi) a été sollicité par les ministres compétents pour accompagner ce processus d'échanges franco-allemands. Le 23 janvier 2007, les secrétaires généraux pour la coopération franco-allemande, la ministre déléguée aux Affaires européennes Catherine Colonna et son homologue allemand Günter Gloser, ainsi que les deux ministres chargés de la Promotion de l'Egalité des Chances, Azouz Begag et Maria Böhmer, ont présenté, lors d'une conférence de presse à Paris, un premier bilan rédigé par le dfi. Dans les pages qui suivent, nous en soulignons les points marquants et traçons quelques perspectives pour les années à venir.

L'Allemagne et la France sont, tout comme leurs partenaires européens, concernées par les transformations sociales liées aux phénomènes migratoires, car ils sont des pays avec un pourcentage relativement élevé d'immigrés et de citoyens issus de l'immigration. On a pu constater ces toutes dernières années que le problème de l'intégration et de l'égalité des chances était une priorité dans les deux pays sur le plan de la législation, du débat politique ou bien du débat public. Des initiatives comparables ont été lancées dans les deux pays. Il est donc paru naturel de s'engager dans une discussion franco-allemande qui a laissé apparaître des situations

Lire la suite à la page 2



L'école: un terrain important pour l'intégration et l'égalité des chances.

Ce n'est pas un hasard si l'année 2007 a été définie comme « année de l'égalité des chances » au niveau européen, et l'année 2008 enchaînera avec « le dialogue interculturel ». De même, dans le 7ème programme cadre européen de recherche et développement, le dialogue interculturel est un des sujets retenus

Suite de la page 1

sociales relativement comparables, mais des outils et des discours politiques considérablement différents. Ces différences d'approche se concrétisent de façon symbolique au niveau de l'intitulé des deux responsables chargés du dossier : en France, c'est le « Ministre délégué à la Promotion de l'Égalité des chances », qui siège auprès du Premier ministre, et, en Allemagne, c'est la « Ministre déléguée aux Migrations, aux Réfugiés et à l'Intégration », elle aussi placée au plus haut niveau auprès de la Chancelière. Cette différence sémantique est l'expression d'une différence de perception du dossier « intégration et égalité des chances », de priorités distinctes et d'un discours politique divergent. Il est donc indispensable, avant de retracer cette initiative franco-allemande et de dresser un premier bilan des échanges, de mieux saisir les mots et les concepts.

Les concepts

La confrontation des concepts et des mots qui servent à exprimer des situations sociales, à mener un débat public ou à définir des priorités politiques est particulièrement utile pour se rendre compte de ses propres choix, qui ne sont pas toujours conscients. La pluralité des langues en Europe est loin d'être un obstacle à la compréhension réciproque, le contraire est vrai. Traduire d'une langue à l'autre nous permet de creuser le sens des mots, de nous rendre compte des connotations qui accompagnent chaque locution. Cet exercice utile est particulièrement fructueux quand on travaille sur le concept d'« intégration » tel qu'il est utilisé dans la langue française et dans la langue allemande.

Dans la logique politique française, « intégration » se réfère surtout aux personnes qui arrivent, c'est-à-dire les « primo-arrivants ». Dans les textes officiels, les publications du Haut Conseil à l'Intégration par exemple, on souligne que l'« intégration » est un processus à double sens, à la différence d'une simple « insertion » ou « assimilation ». Dès que les questions juridiques et d'accès aux systèmes sociaux de la société d'accueil sont résolues, on considère les immigrés comme faisant partie de la société et on ne parlera plus d'intégration mais d'égalité des chances. Le discours républicain privilégie, depuis toujours, l'idée d'une citoyenneté unique, indépendamment de l'origine ethnique ou culturelle des individus. Une fois les individus installés légalement en France, et surtout dès qu'ils ont la nationalité française, on parlera le moins possible de leur appartenance à une communauté ethnique,

culturelle ou religieuse. Les problématiques concernant certaines couches de la société, et en l'occurrence aussi les immigrés et les citoyens issus de l'immigration, seront abordées dans une perspective topographique (« les quartiers », « les banlieues ») ou sociale (« échec scolaire », « chômage », « discrimination »). Ce n'est que depuis peu de temps que l'impact des traditions culturelles des citoyens issus de l'immigration est mentionné dans les textes officiels comme un des éléments dont il faut tenir compte en parlant d'intégration et d'égalité des chances.

Parler de communautés ne suscite pas, en Allemagne, le même réflexe que dans le discours politique français. Cette différence est particulièrement sensible quand il s'agit d'appartenance religieuse. Quand le ministre de l'Intérieur allemand a lancé, le 27 septembre 2006, un vaste échange avec les communautés musulmanes présentes en Allemagne en organisant une « Conférence sur et avec l'Islam » (« Islamkonferenz »), cette initiative a été saluée par tous ceux qui agissent dans le champ de l'intégration et de l'égalité des chances. Dans la République française laïque,

Service

Nouveau sur le site Internet du dfi: dossier sur le thème « intégration et égalité des chances »

Le dfi a mis **en ligne** de plus amples informations sur son axe de travail « intégration et égalité des chances ». Outre des renseignements sur le projet lui-même, vous trouverez un calendrier répertoriant les diverses manifestations franco-allemandes consacrées à ces questions. Une liste de sites et de ressources à consulter sur Internet est égale-

ment mise à votre disposition ainsi qu'un lien qui vous permettra, en un clic seulement, de connaître une grande partie des publications sur ces sujets que possède la bibliothèque du dfi.

Sebastian Nix nix@dfi.de

En Allemagne, l'usage qu'on fait du terme « Integration » dans le débat public et politique diffère considérablement. En simplifiant, on pourrait dire qu'en allemand le terme a un périmètre beaucoup plus grand. Personne ne s'étonne quand on parle d'intégration à propos de jeunes nés en Allemagne de parents ou de grands-parents immigrés. Pendant longtemps, l'approche allemande mettait en avant l'appartenance ethnique et culturelle indépendamment du statut juridique de la personne. Une des particularités de l'histoire de l'immigration en Allemagne s'explique par cette approche : les descendants de citoyens allemands émigrés ou déplacés vers les pays de l'Est ont droit à la citoyenneté allemande. Quant à la naturalisation, ce n'est qu'en 2000 que la tradition allemande, qui privilégie le droit du sang, a été réformée en faveur d'un droit du sol. Pour parler des problématiques qui, dans la logique française, seraient de l'ordre de l'espace ou de l'ordre social, on choisira en Allemagne plus facilement une approche ethnique. Dans un souci de respect des origines ethniques et des particularités culturelles, on aborde les sujets en définissant le groupe cible des mesures d'intégration. Par contre, comme en France, on met l'accent sur le fait que « Integration » ne soit pas un processus à sens unique, mais un phénomène réciproque qui concerne aussi bien la société d'accueil que les nouveaux citoyens.

on ne souhaite pas associer l'appartenance religieuse à des problématiques sociales pour ne pas stigmatiser d'avance certains groupes de la société.

Traditions différentes et pratiques convergentes

Quand on passe en revue les nombreux colloques, forums et conférences tenus jusqu'à ce jour, on peut retenir quelques points qui émergent de ces échanges (pour un bilan plus complet consulter **le rapport du dfi**). On a même pu constater que l'échange de bonnes pratiques a mené à des transpositions de mesures d'un pays à l'autre. Les domaines suivants ont été discutés de façon particulièrement intense.

Education scolaire et formation professionnelle : Il est évident que ces deux instruments majeurs pour toute socialisation ont une très grande importance. Dans le débat allemand, on accepte de plus en plus l'idée qu'une prise en charge par des professionnels, en dehors du cadre familial, peut être bénéfique aux enfants en bas âge. L'Allemagne se prépare également à un changement dans le système éducatif en prônant de plus en plus clairement l'école à « plein temps » (actuellement la journée scolaire normale en Allemagne termine à 13h), car toutes les études montrent que les

Lire la suite à la page 3

Suite de la page 2

jeunes défavorisés et notamment ceux issus de l'immigration souffrent du système actuel. En France, en revanche, on cite souvent comme modèle le système allemand de formation professionnelle en alternance qui assure, malgré tous les problèmes qu'il connaît actuellement, un passage de la formation au marché du travail plus rapide qu'en France. Bien que les changements structurels dans ce domaine soient institutionnellement complexes et lents, il est indéniable que les échanges franco-allemands font avancer le débat dans les deux pays.

Le rôle des médias : En France, un présentateur du journal télévisé est devenu le symbole d'une bonne représentation de la diversité de la société française. Plus il devient normal que des individus aux origines diverses fassent carrière dans les grandes entreprises de médias, plus la représentation de cette diversité aidera la société à la concevoir comme une banalité. Bien entendu, on ne peut pas décréter des carrières exemplaires d'individus issus de l'immigration – mais le débat sur la représentation de la diversité peut être un élément fort dans la construction de la société future.

Les échanges franco-allemands sur cette thématique continuent. En dehors des échanges d'exemples de bonne pratique il s'agira, dans les mois et années à venir, d'approfondir ensemble l'analyse sociale et culturelle des processus de transformation de nos sociétés européennes. Pour pouvoir transposer les exemples de bonnes pratiques d'un contexte national à un autre, il faut savoir dialoguer et connaître les différentes réalités, objectives et subjectives. Adapter ou transposer n'est pas simplement imiter, mais demande une réflexion approfondie des différents contextes historiques et actuels.



Ils ont fait en sorte qu'un vaste dialogue franco-allemand sur le thème de « l'intégration et de l'égalité des chances » se mette en place (de gauche à droite) : le Ministre français délégué à la Promotion de l'Égalité des Chances, Azouz Begag, son homologue allemande, Maria Böhmer, le Secrétaire d'Etat allemand en charge des Affaires européennes, Günter Gloser, et sa collègue française, Catherine Colonna.

Diversité en entreprise : La Charte française de la diversité dans l'entreprise a désormais été signée par des milliers d'entrepreneurs. En Allemagne, la proposition d'adapter cette charte à la situation allemande a d'abord suscité certaines réticences. Le débat public sur la directive européenne contre les discriminations avait laissé des traces. Grâce aux échanges intenses avec les partenaires français, l'idée a néanmoins fait son chemin qu'une telle charte pourrait être un engagement volontaire raisonnable et même un élément de la stratégie mondiale des grandes entreprises. En décembre 2006, la Charte allemande de la diversité dans l'entreprise a été signée solennellement. Le sous-titre « Diversity als Chance » (Diversité comme opportunité) met en avant un aspect qui semblait être moins important dans le débat français : pour les grandes entreprises allemandes, actives sur les marchés du monde entier, le sujet du « diversity management » était déjà à l'ordre du jour depuis longtemps. Au fond, on pense moins à la diversité à l'intérieur de la société allemande et bien plus aux défis interculturels de la coopération mondiale dans une même entreprise. Ces nuances montrent que l'adaptation de bonnes pratiques dans un autre contexte est possible quand on tient compte de la spécificité de chaque situation.

Le niveau communal : Le succès de toutes les mesures et de tous les programmes en faveur de l'intégration et de l'égalité des chances dépend de leur bonne mise en œuvre au niveau local. Cette vérité a été à la base de nombreuses rencontres entre responsables de communes et de collectivités territoriales. Le Land de Brandebourg et la Région Ile-de-France ont commencé à tisser un réseau entre acteurs pour favoriser l'échange de bonnes pratiques, des maires et conseillers municipaux discutent de la gestion des politiques de la ville – les contacts sont nombreux et permettront sans doute l'adaptation d'exemples de bonne pratique dans de nouveaux contextes. Le réseau dense des jumelages entre villes françaises et allemandes pourra se saisir de cette thématique.

Il est trop tôt pour présenter des résultats concrets des échanges au niveau communal. Mais il s'avère dès aujourd'hui que la clé du succès de toute politique de la ville et de l'intégration, indépendamment des différentes traditions administratives et des compétences asymétriques en France et en Allemagne, réside dans une bonne mise en réseau de toutes les responsabilités. Ce qui représente un défi pour la société toute entière doit être conçu au niveau de l'administration communale comme une tâche transversale.

Le débat scientifique

Le débat scientifique sur les défis sociaux et culturels est important et peut enrichir le débat européen sur l'avenir de nos sociétés.

Les mois prochains, plusieurs colloques vont aborder cette question. En mai aura lieu à l'académie européenne d'Otzenhausen dans la Sarre le 9ème Dialogue Franco-Allemand, organisé par la Fondation ASKO EUROPA. Sous le titre « Europe – terre d'immigration », plusieurs aspects des phénomènes migratoires seront abordés, dont les politiques d'intégration en France, en Allemagne et dans d'autres pays européens.

L'Université franco-allemande tiendra une université d'été qui permettra surtout aux jeunes chercheurs en sciences sociales et humaines de présenter leurs questionnements et leurs résultats. Il est souhaitable que les conclusions de ces colloques à caractère scientifique soient publiées de sorte que les acteurs de terrain puissent en tirer profit pour leur propre travail et le situer dans une perspective plus globale et historique. Un autre projet prévu pour l'automne 2008, très prometteur, se concentre sur une perspective historique : La Cité Nationale de l'Histoire de l'Immigration et le Deutsche Historische Museum de Berlin vont préparer une exposition sur « Images de soi – images de l'autre en France et en Allemagne au XIXème et XXème siècles ». En montrant les concepts mentaux et les formes de représentation dans une perspective historique, cette exposition constituera une contribution originale aux échanges franco-allemands.

Force est de constater que les gouvernements français et allemand ont réussi, par leur initiative commune, à déclencher une dynamique positive, plurielle et fructueuse qui est portée aussi bien par les institutions actives dans les échanges franco-allemands que par des organisations et personnalités qui n'ont eu que peu de contacts avec l'autre pays.

Frank Baasner ● baasner@dfi.de

Deuxième conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes

La deuxième édition de la conférence annuelle des organisations économiques et sociales françaises et allemandes eut lieu à Paris les 18 et 19 janvier 2007 à l'invitation du Conseil économique et social (CES). Quelque quarante représentants des partenaires sociaux et du secteur tertiaire allemands ont fait le déplacement pour discuter avec les membres du CES du thème « Intégration des jeunes et égalité des chances – quel avenir pour les jeunes allemands et français ? ». Cette rencontre s'inscrit en même temps dans le contexte du processus de consultation entre les deux pays, initié lors du Conseil des Ministres franco-allemand du 14 mars 2006. L'échange de bonnes pratiques dans les domaines de l'intégration et de l'égalité des chances est au cœur de ce processus visant à alimenter les discussions nationale, bilatérale et européenne.

Lors de la réception au ministère français des affaires étrangères le 18 janvier au soir, Catherine Colonna, ministre déléguée aux Affaires européennes et secrétaire générale pour la coopération franco-allemande, insista sur le fait que seul le dialogue avec tous les acteurs de l'Etat et de la société civile puisse faire avancer les choses en matière d'intégration et d'égalité des chances. Elle souligna également l'importance de ces conférences annuelles, mises en place à l'instigation du Président français, Jacques Chirac, et de l'ex-Chancelier allemand, Gerhard Schröder, pour favoriser le rapprochement des représentants de la société civile des deux pays. Ensuite, Jacques Dermagne, Président du CES, remercia la ministre pour son soutien et rappela combien l'engagement des acteurs socio-économiques est essentiel, particulièrement dans le contexte actuel du blocage institutionnel de l'Union Européenne.

La journée de travail du 19 janvier débuta par une prise de parole de Jacques Dermagne qui évoqua la signification du thème « intégration et égalité des chances » dans l'opinion publique française. Ensuite, Frank Baasner, directeur de l'Institut Franco-Allemand (dfi), fit valoir dans son discours introductif combien il est important d'utiliser la sémantique politique avec prudence pour ne pas nuire à la compréhension réciproque. Une connaissance précise du contenu et de l'emploi de termes aussi univoques à première vue que « intégration », « migration » et « diversité », est un préalable nécessaire à la discussion et une condition inéluctable pour aborder les



Parmi les intervenants lors de la deuxième conférence annuelle du CES (de gauche à droite): Raphaël Hadas-Lebel, ancien président de section au Conseil d'état, Jacques Dermagne, président du CES, et Frank Baasner, directeur du dfi.

problèmes de fond. Raphaël Hadas-Lebel, qui anima les débats de la matinée, réagit aux propos de Frank Baasner en explicitant les fondements du discours républicain sur l'intégration.

La matinée fut consacrée au rôle de l'école en matière d'intégration et d'égalité des chances. Tout d'abord, Jean-Paul de Gaudemar, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, fit un rappel de l'évolution considérable qu'a connue la fonction de l'école ces dernières décennies en France. La formation scolaire générale fut édifée sur les « ruines » de l'apprentissage et plaçait donc délibérément la formation intellectuelle au premier plan et non l'enseignement pratique. Mais, le rôle de l'école n'était pas non plus de produire les élites de la nation. Cette tendance s'est accélérée surtout après la deuxième guerre mondiale et pendant la période de croissance économique. Alors qu'avant seulement 1 % des jeunes obtenaient le baccalauréat, ils sont aujourd'hui plus de 70 % d'une classe d'âge à décrocher ce diplôme. Cette massification de l'enseignement général n'est évidemment pas demeurée sans conséquence. Aujourd'hui, il faut accomplir la tâche difficile de l'instauration de passerelles supplémentaires entre l'école et le monde du travail. Cet aspect fut d'ailleurs évoqué dans l'ensemble des exposés de la journée, surtout en ce qui concerne la situation française.

Britta Schellenberg du Centre de recherche appliquée en sciences politiques de Munich (CAP) a quant à elle présenté les grandes lignes du débat allemand sur l'accès des enfants issus de l'immigration à la formation scolaire. Elle fit remarquer qu'en Allemagne plus que dans n'importe quel autre pays l'échec scolaire est pour ainsi dire « héréditaire ». Ce constat est d'ailleurs particulièrement flagrant en ce qui concerne les jeunes issus de l'immigration. Les deux derniers exposés portant explicitement sur le thème de la formation scolaire, celui de

Michael Meimeth (Fondation ASKO EUROPA) et celui d'Elisabeth Morin (inspecteur général de l'Éducation nationale, membre du CES) traitèrent particulièrement des programmes de soutien aux groupes de jeunes défavorisés. Le réseau START, géré par de nombreuses fondations et entreprises en coopération avec les administrations scolaires et les décideurs communaux à travers toute l'Allemagne, agit de façon ciblée en apportant son soutien aux jeunes issus de l'immigration et dont les familles disposent de peu de moyens. En France, ajouta Elisabeth Morin, il n'existe aucun programme qui s'adresse à des groupes ethniques précis, mais plutôt des mesures de soutien aux écoles ayant « un besoin pédagogique particulier ». Qu'il s'agisse d'une initiative privée ou d'une aide accordée par l'Etat, les deux expériences ont ceci de commun qu'elles démontrent que seule une approche individualisée (en plus des mesures structurelles) permet de répondre aux besoins de ces jeunes doublement défavorisés. La discussion animée qui suivit ces exposés mit en avant les évolutions parallèles dans nos deux pays. Trop de jeunes sont insuffisamment aidés dans le système éducatif actuel, qu'il s'agisse de jeunes issus de l'immigration ou non. Aucun pays hautement industrialisé ne peut se permettre de laisser 10 % d'une classe d'âge affronter la société sans qualification ni diplôme.

L'après-midi, il fut principalement question du passage de la formation scolaire et professionnelle au marché du travail. Le système allemand de formation professionnelle en alternance jouit traditionnellement d'une bonne réputation en France. C'est pourquoi la présentation qu'en fit Gisela Dybowski, de l'Institut national allemand de la formation professionnelle (BIBB), fut quelque peu déconcertante. En effet, Madame Dybowski rendit compte des difficultés croissantes que rencontre le système d'apprentissage en alternance, notamment dans sa capa-

Lire la suite à la page 5

Suite de la page 4

cité à amener tous les jeunes à suivre une formation puis à trouver une place dans le monde du travail. De plus, le nombre de formations professionnelles purement scolaires (en opposition aux formations professionnelles en alternance) augmente fortement et il s'avère que la transition dans le monde du travail ne s'y opère pas plus difficilement que dans le système de formation en alternance. Christian Forestier, Président du Conseil d'administration du Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications (CEREQ), l'institut partenaire du BiBB, exposa la situation française. Si l'on peut dire que le système scolaire français dans son ensemble n'est pas suffisamment associé au monde du travail, il faut toutefois admettre que ce système connaît une réussite incontestable dans quelques unes de ses catégories de formation. En France, ce sont en fait les jeunes non diplômés qui rencontrent les plus grandes difficultés – tout comme leurs homologues allemands, ces jeunes doivent être préparés, par le biais de formations continues et de programmes d'apprentissage, à pouvoir intégrer le marché du travail. Le taux de chômage de ces jeunes non diplômés est beaucoup plus élevé que celui des jeunes ayant obtenu un diplôme.

En deuxième partie d'après-midi, c'est le point de vue des employeurs qui fut mis en avant. Jean-Luc Placet, chef d'entreprise et représentant du Medef (organisation patronale française), mit en cause la vision fondamentalement

négative que les enseignants français ont et donnent du monde de l'entreprise. Il insista sur la nécessité de plus d'objectivité et d'une plus grande ouverture d'esprit vis-à-vis du secteur privé, même si la plupart des enseignants, pour des raisons idéologiques, n'y sont pas disposés. Les propos de Tanja Nackmayr, représentante de la Fédération nationale des organisations patronales allemandes (BDA), ne furent pas moins virulents. Dans le système allemand, l'engagement volontaire en faveur de davantage de contrats d'apprentissage a fait ses preuves. Avec « le pacte pour l'apprentissage », les employeurs, chambres de commerce et d'industrie et tous les partenaires sociaux travaillent ensemble pour faire en sorte que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un contrat d'apprentissage. Mais, tout comme le représentant du Medef, Tanja Nackmayr critiqua le manque de transparence et d'ouverture entre l'école et le monde du travail, ce qui, selon elle, expliquerait que beaucoup de jeunes commencent un apprentissage dans une branche professionnelle et qu'ils ne prennent conscience que six mois plus tard qu'ils ne peuvent ou ne veulent pas exercer ce métier. Une solution pourrait être de leur donner très tôt la possibilité de passer quelques jours dans une entreprise pour y découvrir le métier ou de faire des stages de courte durée. Dans la discussion qui s'ensuit, il fut rappelé qu'il existe déjà de nombreux programmes mettant assez tôt les élèves en contact avec les entreprises et que ceux-ci ne demandent qu'à être développés. Gilles Grillot,

représentant du Secrétariat franco-allemand pour la formation professionnelle, mentionna les différents programmes d'échange entre apprentis allemands et français existants. A côté des programmes européens tels que Leonardo, il existe ces programmes spécifiques, soutenus par l'Office franco-allemand de la jeunesse, qui cherchent à promouvoir la mobilité et l'acquisition d'une expérience professionnelle concrète dans le pays voisin.

Pour clore cette journée, il y eut le discours à la fois philosophique et politique de Luc Ferry, ancien ministre de l'Éducation nationale et membre du CES, qui revint sur les différentes cultures et traditions scolaires en Europe. Son plaidoyer ne manqua pas de rappeler son attachement à la conviction profonde et très répandue en France selon laquelle l'école a pour mission première de favoriser l'ascension sociale des élèves. Il s'agit « d'éducation », c'est-à-dire la transformation et l'acheminement des jeunes vers un idéal de civilisation et non d'un processus statique « d'épanouissement d'une individualité déjà existante ». Pour lui, l'idéal d'éducation républicain doit perdurer et continuer d'être appliqué, particulièrement au regard de la situation difficile actuelle.

En préparation de cette rencontre, l'Institut Franco-Allemand a établi un dossier bilingue, disponible sur le [site internet](#) du dfi.

Frank Baasner baasner@dfi.de

Maintenant en version française

« dfi aktuell » nouvelle formule

En 2004, l'Institut Franco-Allemand ouvrit son bureau à Paris. Cette présence « sur place » met en évidence notre volonté de contribuer à la visibilité du travail de l'institut en France et d'être encore plus accessible pour nos partenaires français. Le rôle que joue l'institut dans le cadre du dialogue franco-allemand sur l'intégration et l'égalité des chances ou bien sa participation active à la deuxième conférence annuelle du Conseil économique et social (cf. l'article ci-dessus) témoignent du succès de cette stratégie.

Dans ce contexte, nous avons souhaité apporter une réponse concrète à la suggestion des nombreux amis français de l'institut d'augmenter le nombre de nos publications en langue française. C'est donc avec plaisir que nous vous présentons

aujourd'hui le premier numéro de notre lettre d'information « dfi aktuell » en version française et en version allemande (le dfi s'est d'ailleurs fixé pour objectif d'accroître le nombre de ses réalisations bilingues). En outre, « dfi aktuell » paraîtra désormais six fois par an.

En même temps, nous avons profité de l'occasion pour moderniser légèrement l'apparence de « dfi aktuell » et améliorer la lisibilité de la version électronique. Ces modifications se traduisent aussi par une division de « dfi aktuell » en trois rubriques distinctes:

La rubrique « dfi analyse » sera vouée à une analyse plus détaillée des questions d'actualité ayant trait à la France ou aux relations franco-allemandes, également au cœur de notre travail.

Dans la rubrique « dfi information », le lecteur trouvera des articles sur les nombreuses activités de l'institut.

Dans la rubrique « dfi service » seront présentés en premier lieu les services et prestations (p. ex. de la bibliothèque) ainsi que les dernières publications de l'institut.

De plus, nous prévoyons de donner prochainement la possibilité à nos lecteurs de s'abonner au « dfi aktuell » directement depuis le site Internet de l'institut et de gérer eux-mêmes leur abonnement.

Nous sommes impatients de connaître votre avis sur le « dfi aktuell » nouvelle formule !

Sebastian Nix nix@dfi.de

Nouveau : Frankreich Jahrbuch 2006

Ces dernières années, de plus en plus de recherches en sciences sociales portent sur la communication comme forme d'action politique, mais peu d'entre elles s'intéressent au cas français. Le « Frankreich Jahrbuch 2006 » vient combler ce vide puisqu'il contient tout un ensemble de contributions variées – réunies à l'occasion du 22ème colloque annuel du dfi en juin 2006 – abordant aussi bien le type de communication politique dominant en France, les stratégies de persuasion en politique, le rôle des médias que la place de l'Europe dans le discours de politique étrangère français ou les différentes formes de communication politique à l'œuvre lors du référendum sur le traité constitutionnel européen en mai 2005. Dans d'autres articles, il est question de la coupe du monde de football en France en 1998 et en Allemagne en 2006 ainsi que des tendances du théâtre contemporain français. Le « Frankreich Jahrbuch » est une publication annuelle consacrée, en grande partie, à un thème de l'actualité sociale, politique, économique ou

culturelle. En plus de cet axe thématique, il présente également divers articles scientifiques issus des sciences politiques, économiques ou culturelles. Enfin, une importante partie documentaire, comprenant à la fois une chronique des événements marquants de l'année, des données socioéconomiques de base et une bibliographie détaillée des publications sur la France en langue allemande, fait du « Frankreich Jahrbuch » un ouvrage de référence.



Wolfram Vogel [✉vogel@dfi.de](mailto:vogel@dfi.de)

Deutsch-Französisches Institut (éd.): *Frankreich Jahrbuch 2006: Politik und Kommunikation*. – Wiesbaden: VS Verlag für Sozialwissenschaften, 2006. – 372 p.

Agenda

15/16 mars

Colloque « La gestion de la politique de l'intégration et de l'égalité des chances au niveau des communes », organisé par la Robert Bosch Stiftung et la Fondation Freudenberg en coopération avec l'Institut Franco-Allemand; Stuttgart

25 avril

Présentation du recueil « Enseignement bilingue en langue française: développement et perspectives » au Secrétariat général de la Conférence permanente des ministres de l'enseignement et des affaires culturelles des Länder de la République fédérale d'Allemagne; Bonn

10/11 mai

9ème Dialogue Franco-Allemand sur le thème « Europe, terre d'immigration – origines, défis, chances », manifestation de la fondation ASKO EUROPA en coopération avec l'Institut Franco-Allemand; Otzenhausen

Hannelore Braun [✉braun@dfi.de](mailto:braun@dfi.de)

Colloque annuel

Appel à contributions

Le colloque annuel de l'Institut Franco-Allemand, qui se tiendra du 28 au 30 juin 2007, sera placé cette année sous le thème « Les 50 ans de la Ve République : performance et crise d'un système politique ». Toutes les personnes qui aimeraient intervenir

lors de ce colloque trouveront de plus amples informations sur [le site Internet du dfi](#). Les propositions d'exposé, accompagnées d'un résumé, sont à faire parvenir au dfi avant le 30 mars 2007.

Wolfram Vogel [✉vogel@dfi.de](mailto:vogel@dfi.de)

Henrik Uterwedde [✉uterwedde@dfi.de](mailto:uterwedde@dfi.de)

Nouveau: dfi compact n° 5 « Quel avenir pour l'espace rhénan ? »

Cette publication, réalisée en partenariat avec la Fondation Entente Franco-Allemande (FEFA), regroupe les résultats de deux sondages-enquêtes auprès de la population globale et des acteurs de la coopération transfrontalière dans l'espace rhénan. Les attentes sont

Institut Franco-Allemand/FEFA
(éd.): *Quel avenir pour l'espace rhénan ? Les attentes des acteurs et des citoyens*. – Ludwigsburg: dfi, 2007. 8 Euro. [✉A commander ici](#).



claires : réaliser davantage de coopération, favoriser le bilinguisme, renforcer les infrastructures, regrouper les institutions. Les préfaces d'André Bord, Adrien Zeller, Sven von Ungern-Sternberg et Urs Wüthrich-Pelloli ainsi que les contributions d'Alexis Lehmann et Wolfram Vogel montrent que le futur de cet espace pourra être dynamique si tous les acteurs agissent d'un commun accord.

Fank Baasner

[✉baasner@dfi.de](mailto:baasner@dfi.de)

Actualités du dfi en flux RSS

Pour celles et ceux qui souhaitent s'informer sans délai sur ses activités, le dfi offre désormais un service spécial qui permet de s'abonner à [la version RSS de la rubrique « Actualités »](#) depuis son site Internet. Pour profiter de ce service, qui complète la lettre d'information électronique « dfi aktuell », il suffit de recourir à un [agrégateur RSS](#).

Silvia Wientzek [✉wientzek@dfi.de](mailto:wientzek@dfi.de)

Deutsch-Französisches Institut
Asperger Straße 34
D-71634 Ludwigsburg
Tel +49 (0)7141 93 03 0
Fax +49 (0)7141 93 03 50
[✉www.dfi.de](http://www.dfi.de)
[✉info@dfi.de](mailto:info@dfi.de)
Rédaction: Sebastian Nix
Directeur de la publication:
Prof. Dr. Frank Baasner